



MUNICIPALITE D'OLLON

AU CONSEIL COMMUNAL  
DE ET A  
1867 OLLON

PREAVIS MUNICIPAL n° 2008 / 12

VILLARS - Agrandissement des locaux du Service du Feu



Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

## 1. INTRODUCTION

Salle de paroisse, poste de police, classe de "prim'sup" et de couture, salle de gymnastique, cachot, morgue, appartement, salle de réunions et de spectacle, la grande salle de Villars a connu de multiples usages depuis sa construction en 1937. Elle abrite aussi dans son sous-sol le Service du Feu qui a fait lui l'objet de bien des modifications et autres agrandissements opérés souvent par souci d'économie par les pompiers eux-mêmes au fil des ans.

Depuis septante ans, Villars n'a cessé de développer son parc immobilier et sa population. Il paraît évident que plus particulièrement en ce qui concerne le Service du Feu, les locaux ne sont plus adaptés aux besoins et ne répondent plus aux normes en vigueur.

- Depuis sa nouvelle politique de gestion de matériel, l'ECA (l'Etablissement Cantonal d'Assurance Incendie) a reporté à plusieurs reprises la livraison de véhicules et de matériel du fait du manque de place.
- Les remorques des véhicules sont entassées dans un garage dont les dimensions rendent lentes et difficiles les manœuvres de mise en œuvre.
- Le manque de place contraint à disséminer dans des locaux éloignés (Huémoz, Panex) une partie du matériel pouvant ainsi dramatiquement freiner les temps d'intervention. D'ailleurs, la Commission de Gestion ainsi que les commandants successifs dans leurs rapports annuels l'ont mentionné à maintes reprises.

L'emplacement actuel du Service du Feu pourrait être remis en question du fait de son exigüité mais il présente aussi d'importants avantages :

- Terrain et bâtiment communal
- Situation centrée par rapport à la zone d'intervention. Cette situation répond au critère de sécurité ECA qui demande un déplacement maximum de 10 minutes dans 90% des cas
- Plusieurs sorties possibles par la route du Collège, la route du Village, le chemin des Râpes
- Préservation des équipements fixes existants.

Une étude d'agrandissement des locaux du Service du Feu a été confiée au bureau J.-D. Berset, ingénieurs-conseils SA à Villars.

Les locaux ont été dimensionnés selon les exigences de l'ECA pour un SDIS (Service Défense Incendie et Secours) de catégorie \*E\*, classification correspondant aux risques, à la valeur immobilière et aux nombres d'interventions à Villars et environs. Cette classification correspond à la dotation en véhicules et matériel reçus et à recevoir pour ces 20 prochaines années.

Le projet fait l'objet d'une mise à l'enquête qui s'achève le 6 novembre 2008. A ce jour, celle-ci n'a fait l'objet d'aucune opposition ni remarque.

L'enquête porte sur le projet global d'agrandissement des locaux du service du Feu et de la Grande Salle dont un préavis pour celle-ci vous sera présenté au printemps 2009, ceci pour des questions de planning.

## 2. DESCRIPTIF

### Préambule

La caserne des pompiers devant rester opérationnelle en permanence durant toute la durée des travaux, ceux-ci se dérouleront en 2 phases :

**1<sup>ère</sup> phase** : construction des volumes neufs comportant la réalisation de l'extension du local véhicules et des bureaux

**2<sup>e</sup> phase** : transformation des locaux actuels de la caserne des pompiers

*Remarque*: l'exploitation de cette dernière sera assurée dans les locaux existants durant la première phase. A l'achèvement de cette phase initiale, tout le matériel des pompiers sera transféré dans les nouveaux locaux. Commencera alors la seconde phase.

## Descriptif.

L'essentiel des travaux consiste à créer en sous-sol du parking d'entrée de la grande salle un garage d'une surface de 337 m<sup>2</sup> qui permet d'abriter 3 véhicules lourds avec leurs remorques et accessoires. La hauteur sous plafond, de 4.50 mètres, autorisera le stationnement des équipements les plus imposants et sur une partie, l'aménagement d'une galerie de stockage.

Le garage du camion-pompe construit en urgence en 1995 sera démoli et remplacé par un nouveau volume qui comprendra un bureau de plain-pied, une salle de conférence/instruction à l'étage intermédiaire et au niveau supérieur l'extension future de la cuisine de la grande salle.

Le sol du garage existant sera aplani (reprise en sous-œuvre partielle) afin d'éliminer les différences de niveaux pour en augmenter la surface.

Actuellement, le local pompier ne dispose ni de douche, ni de wc. De nouveaux vestiaires et sanitaires seront aménagés, situés au même niveau que la chaufferie et l'installation de remplissage des bouteilles d'air comprimé. A noter qu'un système de sas sur l'extérieur permettra aux pompiers de Bex et Gryon ( Corps des Salines) de se fournir en bouteilles d'air comprimé sans avoir à pénétrer dans l'entier des locaux.

Le parking situé devant les locaux du Service du Feu sera dorénavant entièrement réservé aux pompiers et disposera d'un système de fermeture automatique et de signalisation lumineuse côté route du Village.

Si le fait de réserver cette place à l'usage exclusif du Service du Feu fait perdre quelques places de parc autour de la grande salle, il y a par contre les avantages suivants :

- Seule solution afin de ne plus se retrouver bloqué par des véhicules mal parkés lors d'interventions les jours de match ou de loto
- Possibilité de manœuvrer avec des véhicules lourds
- Utilisation de la place pour l'entretien, le lavage et le rétablissement du matériel
- Places de parc pour les intervenants en intervention.

## 3. TRAVAUX ENVISAGES

### Service du Feu

- Création de nouveaux garages
- Place de lavage
- Transformation des garages existants – réfection totale
- Création d'un bureau + d'une salle de conférence/instruction
- Aménagement de vestiaires
- Aménagement de places de stockage pour du matériel
- Aménagement d'un sas à bouteilles d'air comprimé
- Remplacements des portes des garages
- Aménagement du parking – réfection totale.



### Coût des travaux

Les prix correspondent à une estimation basée sur des prix d'entrepreneurs, l'attribution des mandats sera faite après un appel d'offres respectant les procédures relatives aux marchés publics.

• Travaux préparatoires, démolitions	150'000.--
• Terrassement, tout-venant	291'500.--
• Maçonnerie, béton armé	670'300.--
• Construction métallique, serrurerie	170'000.--
• Menuiserie, charpente	116'000.--
• Couverture, ferblanterie, étanchéité	45'200.--
• Electricité, détection incendie	115'600.--
• Chauffage, sanitaire, ventilation	144'000.--
• Plâtrerie, peinture	185'000.--
• Carrelages et revêtements de sols	71'500.--
• Agencement cuisine	11'000.--
• Rideaux, stores	3'500.--
• Nettoyages après chantier, curage des canalisations	18'300.--
• Equipement d'exploitation	20'000.--
• Aménagements extérieurs	180'000.--
• Frais secondaires et comptes d'attente	20'000.--
• Honoraires architecte	248'000.--
• Honoraires ingénieur	139'000.--
• Honoraires ingénieurs électricien et CVCR , géomètre	13'900.--

**Total** Fr. 2'612'800.--

Remarque importante : Ces travaux sont à la seule charge de la Commune puisqu'ils concernent un bâtiment communal. Toutefois, l'utilisation des locaux par le SDIS des Salines fait l'objet d'une facturation de loyer annuel.

### Subventions :

L'ECA a promis une participation qui devrait se chiffrer selon une première estimation à une somme de l'ordre de Fr. 900'000.--.

## 5. CONCLUSIONS

Fondée sur l'exposé qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

### Le Conseil communal d'Ollon, dans sa séance du 5 décembre 2008

- ayant pris connaissance du préavis de la Municipalité n° 2008/12,
- ayant entendu le rapport de la Commission chargée de son étude,
- ayant entendu le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### d é c i d e

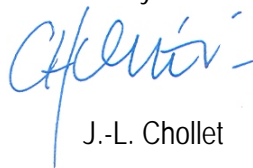
1. d'**AUTORISER** la Municipalité à entreprendre les travaux d'agrandissement de la caserne des pompiers pour un montant de **Fr.2'612'800.-**,
2. de lui **ACCORDER** dans ce but le crédit nécessaire,
3. de **FINANCER** ce montant de la manière suivante :
  - ❖ Fr. 375'000.-- par le prélèvement sur la réserve « caserne des pompiers »
  - ❖ Le solde, Fr. 2'237'800.-- par le recours à un emprunt bancaire dans le cadre du plafond d'endettement voté le 8 décembre 2006, **sous déduction des subventions à recevoir**
4. d'**AMORTIR** ce montant sur une période de 30 ans, par le biais du compte d'amortissement 651.3310, la première fois en 2011.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 3 novembre 2008.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

  
J.-L. Chollet

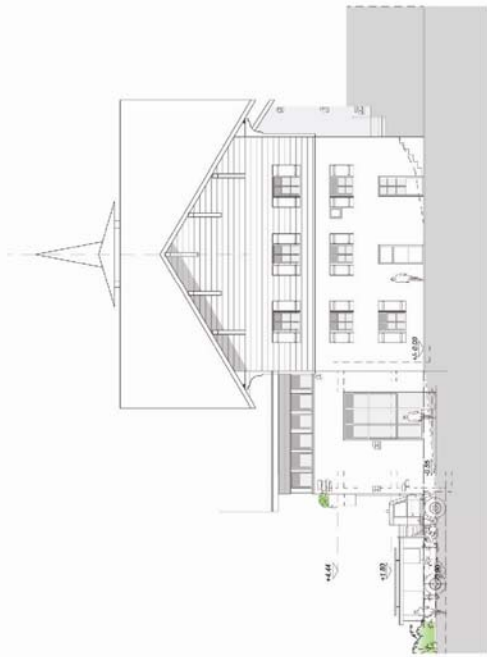


Le Secrétaire

  
J.-M. Chanson

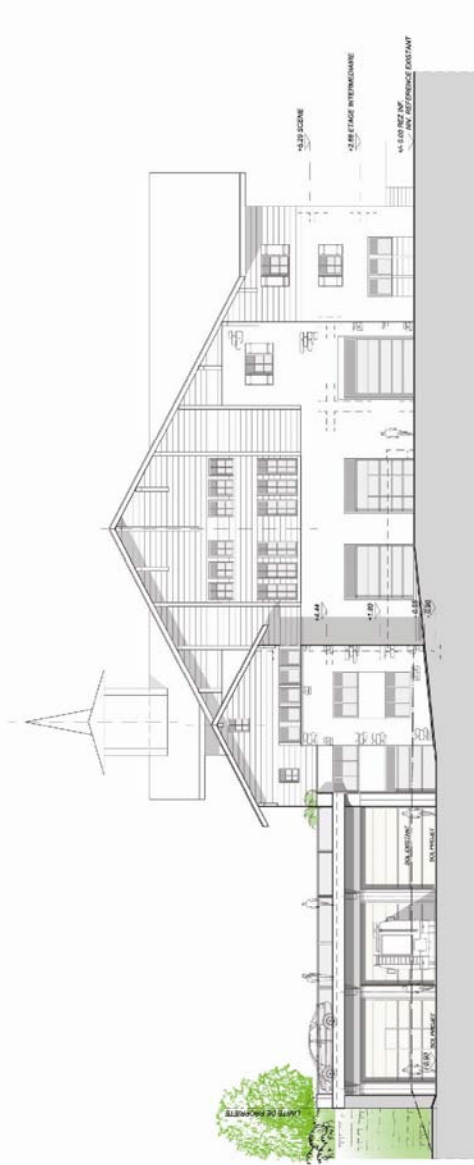
Délégué municipal : M. Jean-Christophe Lack

Ollon, le 3 novembre 2008

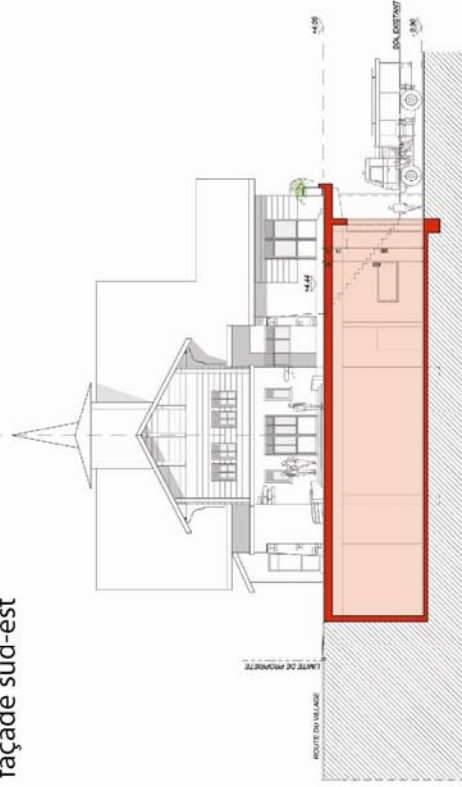


façade sud-est

façade sud-ouest

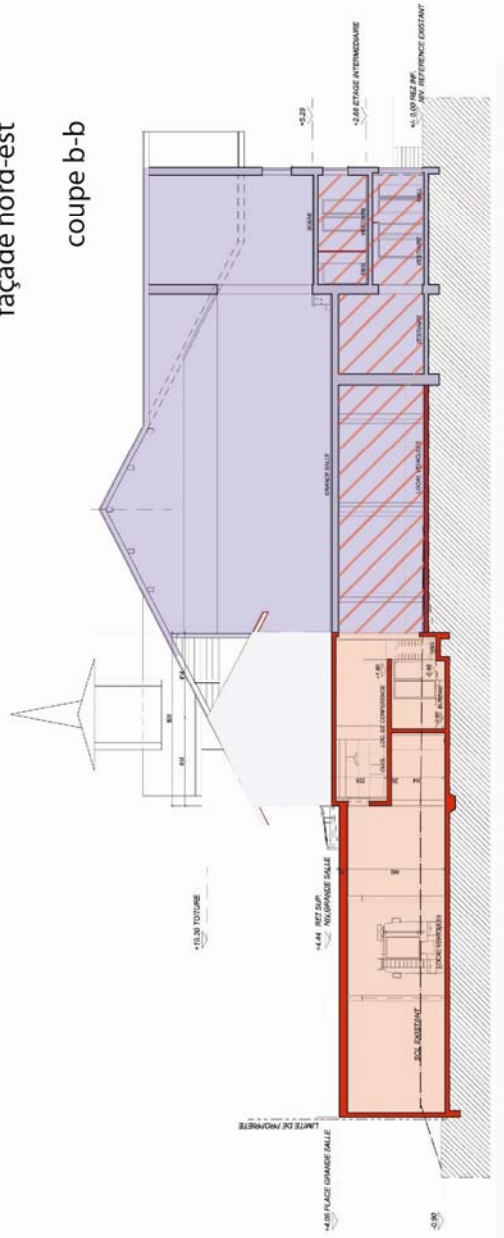


façade nord-ouest / coupe a-a



façade nord-est

coupe b-b



## façades et coupes

- existant
- à construire
- réaménagement





